



### Réunion du 6 avril 2023

Présents : Mme Pinard Marilyne, MM Perrin André, Repentin Eric, Martorell Emmanuel, Georges Cascarino  
Invitée : Mme Barrot Pierrette  
Excusé : M Jérôme Bouquet

Ladite commission s'est réunie pour la troisième fois, à Saintes à 16h, le 06 avril 2023.

Chacun échange ses sources d'information.

Le calcul des pénalités est établi depuis le début de la saison en cours et **jusqu'au week-end de compétitions du 25 -26 mars 2023.**

Une synthèse du total des cartons blancs, rouges et des suspensions est établie dans les divisions concernées D1, D2, D3.

A l'issue de cette réunion, comme établi à la création du règlement du Fair Play, pour information et prise de conscience, chaque équipe de chaque club concerné sera avisée, individuellement des points de pénalités cumulés durant le laps de temps défini ci-dessus.

A la date du 06 avril 2023, sur les trois divisions :

- 35 équipes (37,7 %) ont un bénéfice de 2 points à la valeur cumulée en championnat (*points de pénalités entre 0 et 5*).
- 41 équipes (44%) n'ont aucun retrait de points sur leur valeur cumulée en championnat (*points de pénalités entre 6 et 10*).
- 17 équipes (18,3 %) ont des points de retraits sur leur valeur cumulée en championnat (*points de pénalités entre 11 et 25*).

*A l'heure actuelle, la comparaison entre deux saisons 2021-2022 et 2022-2023 des sanctions financières globales appliquées aux clubs dus à leurs incivilités, pendant la période de début de saison jusqu'au 31 mars de chaque saison, fait apparaître une diminution importante de 28,8 % de ces montants.*

*D'autre part, la comparaison dans les mêmes périodes entre les deux saisons de « l'Observation des comportements » ( sanctions supérieures à 4 matchs ) est en diminution de 8 %.*

Le retrait de possibles points sera effectif dans les classements en championnat, seulement à la fin de la saison 2022 /2023, après validation du Comité directeur du District.

La prochaine réunion de cette commission sera aux alentours du 05 juin 2023.

Toute question, interrogation sur l'application du règlement du Fair Play, peuvent être formulées directement au Président de la commission au : 06 65 17 24 92 ou par courriel au : [g.casca@orange.fr](mailto:g.casca@orange.fr) avec une copie au district.

Réunion finalisée à 18h.

**Le président de séance**  
**Georges Cascarino**

**Le secrétaire de séance**  
**Eric Repentin**